

est l'œuvre du professeur Sellin, de l'Université de la Pennsylvanie, pénologue de réputation internationale. Il a fait faire une étude sur cette question par ses post-diplômés. Ils ont demandé aux chefs de police de chaque ville américaine comptant 10,000 habitants ou plus le nombre d'agents de police qui, pendant un nombre d'années déterminé, avaient été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Je répète, monsieur l'Orateur, que c'est, à ma connaissance, la seule étude jamais effectuée sur la question. Les réponses ont été compilées à l'Université. Et on a constaté que la proportion des homicides commis était la même dans les États "abolitionnistes" que dans les États "non abolitionnistes". On a constaté qu'à mesure que la proportion d'homicides augmentait et diminuait d'année en année pour l'ensemble des États, la proportion des agents tués dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire en protégeant les droits et la propriété du public, augmentait et diminuait de même façon. Donc en se fondant là-dessus, sur cette étude,—et c'est la seule que j'aie pu trouver,—la peine capitale n'empêche pas l'homicide en général, pas plus qu'elle ne constitue une protection supplémentaire pour des forces de police d'un pays. J'essaie désespérément, monsieur l'Orateur, d'étayer ou de baser mes arguments sur des faits que j'ai lus et sur les constatations des pénologues du monde entier.

Puis-je maintenant dire quelques mots d'un autre aspect de la question et parler d'une chose dont a parlé aussi le parrain du bill, et qui ne m'avait pas frappé avant cette année. J'ai remarqué, comme lui, qu'au cours des dernières semaines en particulier, certaines personnes s'opposent à l'abolition de la peine capitale en se réclamant du fait que cela va coûter de l'argent aux contribuables. Depuis un mois, j'ai reçu un certain nombre de lettres de gens pour lesquels le maintien de la peine capitale ne repose que sur le fait qu'il en coûterait de l'argent aux contribuables pour garder les détenus en prison le reste de leurs jours, au lieu de leur mettre la corde au cou.

Je veux souscrire aux paroles du proposeur et dire que c'est du propre si, au Canada, nous envisageons la pénologie ou le problème des meurtriers du point de vue de ce qu'ils coûtent aux contribuables. Si ce point de vue est valable, et j'estime qu'il ne l'est pas, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de retrograder de 50 ou 100 ans à l'époque où la loi prévoyait la pendaison pour presque tous les crimes. Ce serait un moyen d'épargner de l'argent.

Certes, ce n'est pas là le point de vue d'une personne intelligente. Autrement, permettez-moi d'ajouter que nous devrions peut-être

pour supprimer le crime recourir à la méthode employée il y a quelques siècles par le monarque du pays de Galles. Il y a quelques centaines d'années, en effet, il y avait au pays de Galles un roi, dont j'oublie le nom, qui était résolu à supprimer le crime. Il y a réussi en trois ans, au cours desquels il a pendu 5,000 hommes, femmes et enfants. A l'époque ce pouvait être un procédé admissible, mais aujourd'hui notre attitude est différente.

J'ai commencé mes observations en rappelant à la Chambre comment j'ai été amené à m'intéresser à la question il y a vingt-cinq ans. J'ai essayé d'exposer certains des faits que j'emprunte aux pénologues du monde entier. J'ai essayé de signaler brièvement la proportion des homicides dans divers pays du monde et dans divers États des États-Unis, selon qu'ils ont conservé ou non la peine capitale. Je ne crois pas qu'on puisse faire davantage.

Qu'il me soit permis de conclure comme j'ai commencé. Si la Bible renferme un message, c'est bien celui du christianisme. Si certains peuvent s'appuyer sur la Bible pour donner à la société le droit de mettre à mort, alors puis-je signaler qu'il est bien souvent question aussi dans la Bible de la sainteté de la vie et du commandement "Tu ne tueras pas". Les faits, partout dans le monde, démontrent que la peine capitale n'est pas un remède contre l'homicide; alors pourquoi maintenir cette peine, sinon par soif de vengeance et de châtement? Si, comme les faits le démontrent, cette peine ne représente pas une plus grande protection pour la police, pourquoi alors recourir à un tel argument pour maintenir la peine capitale? Si les amis et les parents de la victime souffrent, est-ce là une raison pour dire: "Nous exigeons que les parents et les amis du meurtrier, qui eux sont innocents, souffrent également?" Quelle que soit la façon d'étudier la question,—qu'on fasse appel aux sentiments, à l'esprit chrétien ou qu'on s'appuie sur les données statistiques ou sur les faits,—je demeure bien convaincu que tout être humain bien pensant, homme ou femme, ou tout Parlement ne peut en venir qu'à une seule conclusion: la peine capitale est inhumaine, elle n'a plus sa place de nos jours et elle devrait être abolie.

M. J. F. Browne (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je me trouve dans une situation assez difficile cet après-midi, vu que je dois prendre la parole après deux députés aussi érudits qui ont consacré bien du temps à l'étude de cette question. Je ne vais pas me poser en spécialiste au même titre qu'eux. Néanmoins, je dois dire dès maintenant que je rejette entièrement les arguments qu'ils